

DECRET N°2011- 397 DU 28 MAI 2011

portant nomination d'huissiers de justice.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire au Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-38 du 08 septembre 2005 portant statut des huissiers de justice ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** les décrets n°97-238 du 17 juillet 1997 n° 2003-593 du 31 décembre 2003, n° 2006-230 du 18 mai 2006 portant création de charges d'huissiers de justice ;
- Vu** la requête en date à azovè du mars 2011 de Maître Constant M. HONVO et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 mai 2011.

DECRETE

Article 1^{er} : Sont nommés huissiers de justice, les candidats déclarés définitivement admis à l'examen professionnel d'huissier de justice session de mars 2011, par la commission d'examen créée à cet effet et dont les noms suivent :

Cy

1^{er} - LASSEHIN Codjo Antoine

2^{ème} - GOUNADON Marin Jean D. C.

3^{ème} - GANTUA Wilfrid I. Aimé H. Raïmi

Article 2 : Les intéressés par ordre de mérite occuperont les charges ci-après :

- charge d'Allada créée par décret n°2003-593 du 31 décembre 2003 : Maître LASSEHIN Codjo Antoine, huissier de justice ;
- charge de Ouidah créée par décret n°2006-230 du 18 mai 2006 : Maître GOUNADON Marin Jean D. C., huissier de justice ;
- charge d'Abomey créée par décret n°97-328 du 17 juillet 1997 : Maître GANTUA Wilfrid I. Aimé H. Raïmi, huissier de justice ;

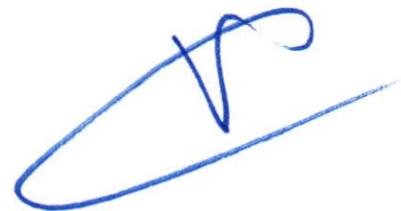
Maître Constant M. Honvo, huissier de justice titulaire occupera la charge d'Abomey créée par décret n°2006-230 du 18 mai 2006.

Article 3 : Avant d'entrer en fonction et pour être admis au serment professionnel, les nouveaux huissiers de justice doivent justifier chacun, du versement à un comptable du Trésor Public, de la somme de trois cent mille (300 000) francs CFA à titre de cautionnement.

Article 4 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI



Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme, ,

Grégoire AKOFODJI.-

Le Ministre de l'Economie
et des finances,

Idriss L. DAOUDA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MPDEPPCAG 4 MEF 4 GS/MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG
4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCNB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CESM-IGAA 3 UAC-ENAM-FASEG 3
UNIPAR-IUT-FDSP 2 JO 1. *62*